



Développer, renforcer et structurer la filière bois en Lorraine

Depuis plusieurs années, l'activité forestière lorraine connaît une décroissance, du fait de l'ouverture des frontières à la concurrence et d'une mauvaise structuration de la filière (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2011/03/18/pour-la-creation-dune-veritable-filiere-bois-en-lorraine/>).

Par ailleurs, la politique annuelle de l'Office National des Forêts (ONF) est devenue inadaptée en termes d'exploitation forestière. Si bien qu'une réforme est aujourd'hui nécessaire pour mener à bien des projets d'exploitation industriels sur 5 à 10 ans.

La gestion des domaines se heurte également à quelques difficultés. Si la forêt publique domaniale est majoritaire à 60 %, les 40 % restant de parcelles privées sont extrêmement morcelés. 29 % des unités de propriétés sont inférieures à 4 hectares, ce qui les dispense des aménagements obligatoires et les rend difficilement rentables. Les particuliers qui possèdent des forêts considèrent en effet leurs parcelles comme un placement patrimonial à long terme. Cette approche peut pourtant se concilier avec une activité économique. Il faut donc inciter les propriétaires à se regrouper et à confier la gestion de leur domaine forestier à des organismes appropriés.



En outre, la faible dimension des entreprises qui interviennent dans la récolte du bois ne leur permet pas, faute de moyens, de se situer dans un contexte international de concurrence et de réaliser les investissements nécessaires à la fabrication de poutres normalisées répondant à un cahier des charges strict. En effet, 247 scieries couvrent la totalité du territoire lorrain. Par conséquent, il convient de regrouper ces entreprises de sciage, afin qu'elles acquièrent une dimension qui leur permette d'investir et d'accéder aux marchés mondiaux.

En outre, la faible dimension des entreprises qui interviennent dans la récolte du bois ne leur permet pas, faute de moyens, de se situer dans un contexte international de concurrence et de réaliser les investissements nécessaires à la fabrication de poutres normalisées répondant à un cahier des charges strict. En effet, 247 scieries couvrent la totalité du territoire lorrain. Par conséquent, il convient de regrouper ces entreprises de sciage, afin qu'elles acquièrent une dimension qui leur permette d'investir et d'accéder aux marchés mondiaux.

De même, les activités de seconde transformation, c'est-à-dire la fabrication de produits finis comme les meubles ou les charpentes, sont quasiment absentes en Lorraine. Or, elles pourraient apporter de la valeur ajoutée.

La prédominance des feuillus en Lorraine dessert également la filière de bois de construction. Le remplacement des feuillus par des résineux lors du renouvellement de la forêt pourrait alors être envisagé. En effet, les conifères sont les essences par excellence du bois d'œuvre.

Enfin, les petites branches appelées « second bois » ne sont pas suffisamment exploitées. Elles pourraient pourtant ouvrir des perspectives nouvelles et servir à faire de la pâte à papier ou des briquettes de bois en vue de la production d'énergie.

En conclusion, il est possible, à l'heure actuelle, d'augmenter de 20 à 30 % l'exploitation du bois en Lorraine sans mettre en péril le renouvellement des parcelles. Les Lorrains n'exploitent pas raisonnablement tout ce que la forêt peut leur apporter. En développant les filières bois d'œuvre, bois d'industrie et les applications chimiques, 4 000 à 5 000 emplois

supplémentaires pourraient voir le jour en Lorraine. Notre belle province pourrait ainsi concilier l'intensification de la demande en bois-construction et en bois-énergie avec la préservation de ses ressources.

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés